

COMMUNE DE VIGNIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15/2026

OBJET Désignation du référent élu lutte contre le moustique tigre

Conseillers en exercice	15	Quorum	8	Présents	14	Pouvoir(s)	0
Votants pour	14	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	0		
Date de convocation	24 mars 2026						

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Alain MARION, maire.

Etaient présents : Alain MARION, Ana-Paula DUMARTEREY, Mickaël AUDOUAL, CHENEVAL Tatiana, Olivier JULIA, Ingrid BOLDI, Sébastien RIMBOD, Hélène GROSSELIN, Mathieu CREPON, Ikrame MARTEL, Christophe FLOURY, Christophe GABRIELE, Christelle AIOSA, Samuel TIRADO.

Etaient absents excusés : Sylvaine RAMAGE

Secrétaire de séance : Mme Ingrid BOLDI

M. le maire informe l'assemblée que la commune de Vignieu est considérée comme colonisée par le moustique tigre par l'Agence Régionale de Santé, qui a constaté la présence du moustique tigre dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement.

Outre le risque de contribuer au démarrage d'une épidémie d'arbovirose, le moustique tigre est une espèce très fortement nuisante. Son implantation dans un quartier conduit en quelques années à faire vivre à ses habitants des nuisances très importantes, les empêchant notamment de profiter de leur extérieur.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) recommande à la commune les actions suivantes :

- nommer au moins un référent sur la lutte contre le moustique tigre au sein de la collectivité ;
- mettre en place une stratégie de sensibilisation de ses agents municipaux et de la population tous les ans du début du printemps à la fin de l'automne
- informer et communiquer sur les problématiques liées à cette espèce de moustique.

Le site de référence régionale sur les moustiques www.agirmoustique.fr contient différentes ressources pour agir sur le territoire communal, sensibiliser et impliquer la population, ainsi qu'un module de formation en ligne pour lutter contre la prolifération du moustique tigre.

M. le maire demande donc à l'assemblée délibérante de bien vouloir nommer un élu référent.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire et après délibéré, à l'unanimité des présents,

DÉSIGNE parmi ses membres M. Olivier JULIA référent « moustique tigre ».

CHARGE M. le maire de transmettre les coordonnées du référent « moustique tigre » aux services de l'Agence Régionale de Santé, délégation de l'Isère

Pour copie conforme :
En mairie, le 30 mars 2026
Le secrétaire de séance
Mme Ingrid BOLDI



M. le Maire
Alain MARION

